

de \$3,894, soit une diminution de \$366 par mille et la longueur parcourue de 4,929,770, soit une augmentation de 338,683.

604. Le 3 juin 1889, le Pacifique Canadien ouvrit la ligne courte de Montréal, *viâ* Mattawamkeag, St-Jean, N.-B. Cette ligne passe par l'Etat du Maine et réduit la distance entre ce port et Montréal à 480 milles. Il est très probable qu'à l'avenir une partie des affaires des provinces maritimes se feront par cette ligne, ce qui réduira considérablement le trafic sur l'Inter-colonial. Ligne
courte du
Pacifique
Canadien.

605. L'embranchement Windsor appartient au gouvernement et est entretenu par lui, mais est exploité par les chemins de fer Windsor et Annapolis qui paient un tiers des recettes brutes au gouvernement. La part du gouvernement est généralement suffisante pour payer les dépenses d'entretien. En 1890 les profits s'élevèrent à \$11,180. Les deux terminus sont Windsor et la jonction Windsor, distance de 32 milles. Embran-
chement
Windsor.

606. Le Prolongement Est a 80 milles de longueur et s'étend de New-Glasgow à Port-Mulgrave, sur le détroit de Canso, et communique avec le Cap-Breton au moyen d'un bateau-passeur. Il est administré par les officiers de l'Intercolonial. Il y a eu une augmentation dans la quantité de fret et le nombre de voyageurs ; ce fut la première fois que les dépenses excédèrent les recettes. L'excédant était de \$5,556. Chemin de
fer du pro-
longement
Est.

607. Le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard traverse l'île dans toute sa longueur sur une distance de 154½ milles. Sa longueur totale, y compris les embranchements, est de 211½ milles. Il y a eu une diminution dans le nombre de passagers transportés en 1890 s'élevant à \$5,231, et dans les recettes provenant du transport du fret de \$5,931, ce qui a été causé par une diminution générale dans le trafic. Le trafic sur cette ligne est très-faible en proportion du coût, et il s'écoulera probablement plusieurs années avant que les recettes couvrent les dépenses. Chemin de
fer de l'Île
du Prince-
Edouard.